



Bulletin d'adhésion 2022-2023

Spécial stagiaires

J'adhère **maintenant** au SE,
je bénéficie de l'adhésion au tarif spécial de **70€**
L'adhésion est effective jusqu'au 31/08/2023

Syndicat des Enseignants de l'UNSA
Section des Alpes de Haute Provence
Bourse du travail
42 Bd Victor Hugo
04000 Digne-les-Bains

Tél : 06 46 46 87 49 - Courriel : entree-metier.04@se-unsa.org
Informez-vous : <http://sections.se-unsa.org/04/>

Cette offre est réservée aux adhérents **stagiaires**. L'adhésion est au **tarif unique de 70 euros** pour l'année 2022-2023 **en paiement fractionné obligatoire**. Pour 2023-2024, la cotisation sera reconduite à un **tarif préférentiel (120€)** en prélèvement fractionné.

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le :

Adresse personnelle(*) :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable(*) :

Adresse mél personnelle(*) :@.....

Adresse de l'établissement/école d'exercice:

(*)champ obligatoire

STAGIAIRE: temps partiel :%

Premier degré Spécialité (directeur, ZIL, ASH, IMF, SEGPA., etc.)

○ Professeur des écoles ○ Instituteur

Second degré Discipline :

○ Certifié(e) ○ PLP ○ Agrégé(e) ○ Bi-admissible ○ AE - CE

○ PEGC Section : ○ CE - EPS ○ Prof. EPS ○ CPE ○ COP ○ D CIO

○ Autre (préciser) :

○ Classe normale ○ Hors classe ○ Classe exceptionnelle

Échelon : depuis.../...../..... Montant de la cotisation : **70 EUROS**

Mode de paiement : Prélèvement automatique fractionné
Je joins un RIB, la demande ET l'autorisation de prélèvement remplies

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous communiquer des informations syndicales susceptibles de vous concerner. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

TITULAIRES		ÉCHELONS				
		2	3	4	5	6
Classe normale	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps	159	160			
	Agrégé					
	Bi-Admissible					
	Instituteur					
	PEGC, CE-EPS, AE					
Hors-classe	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps	207	222	237	257	289
	PEGC, CE-EPS	168	177	187	198	241



66 % déductibles

• Adhérez au SE-Unsa

Retourner l'ensemble à

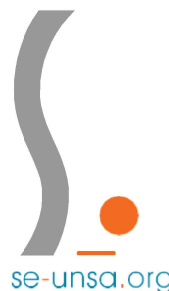
SE-Unsa 04
Bourse du Travail
42 bd Victor Hugo
04000 Digne-les-Bains

ou par mail à tresorerie.04@se-unsa.org

Payable par carte bleue (www.se-unsa.org), chèque, prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois maximum d'octobre à juillet sans frais).

Instructions pour le prélèvement fractionné

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un R_{IB} ou un R_{ICE}



Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

.....

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

Signature (*) :

A (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.